

ATTESTATION QUESTIONNAIRE DE SANTE QS-SPORT A REMETTRE A METZ JUDO

Dans le cadre de la demande de licence auprès de la FFJDA,

Licencié majeur

Je soussigné _____

atteste sur l'honneur avoir rempli le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa n°15699*01 et avoir répondu **PAR LA NÉGATIVE** à l'ensemble des questions

Date et signature

Licencié mineur

Je soussigné M/Mme _____

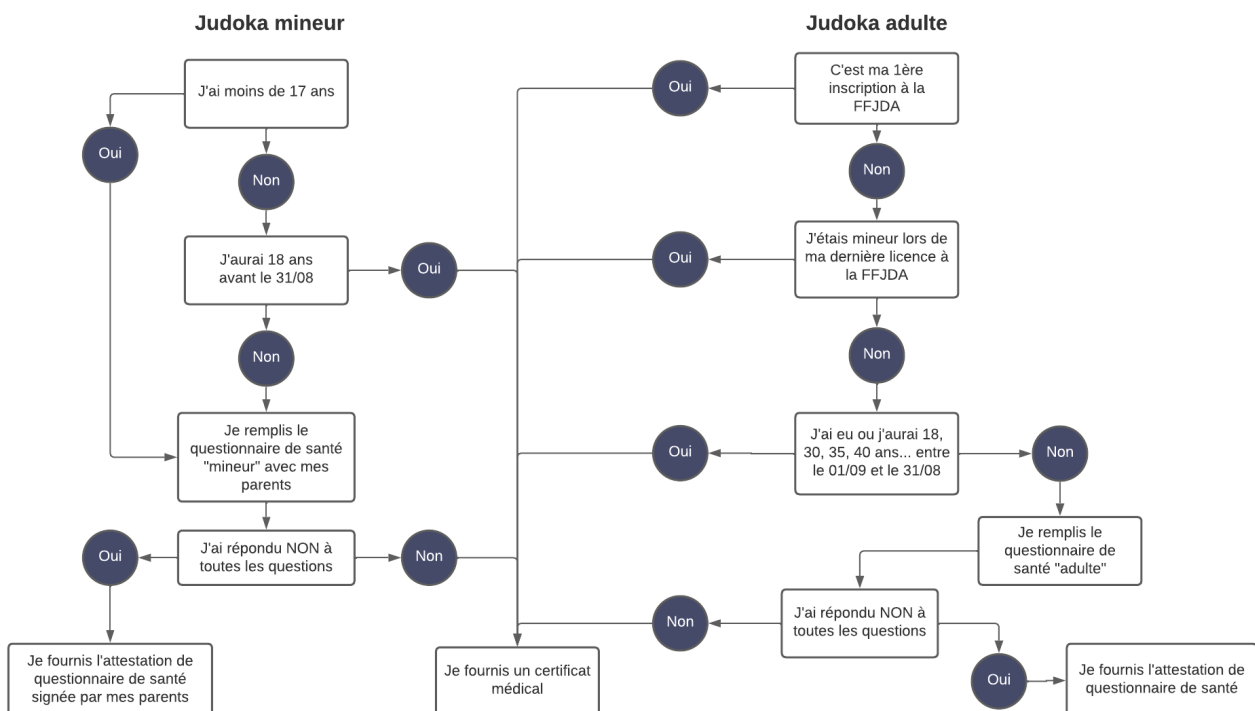
père/mère/responsable légal

de _____ (prénom et nom du mineur)

atteste sur l'honneur avoir rempli le questionnaire de santé relatif à la santé du sportif mineur et avoir répondu **PAR LA NÉGATIVE** à l'ensemble des questions le concernant

Date et signature

Quand faut-il fournir un certificat médical ?



Les dates d'anniversaires sont pris en compte pour la saison sportive qui va du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.
 Il est toujours possible de fournir un certificat médical au lieu de l'attestation de questionnaire de santé.
 Pour les compétiteurs : n'oubliez pas de faire indiquer sur le certificat médical et dans votre passeport sportif que la pratique en compétition est autorisée